



Assemblée générale

Soixante-deuxième session

Documents officiels

Distr. générale
23 novembre 2007
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 4^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 9 octobre 2007, à 10 heures

Président : M. Lintonen (Finlande)

Sommaire

Débat général (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

07-53345 (F)



La séance est ouverte à 10 h 15.

Débat général (suite)

1. **M. Kapambwe** (Zambie), prenant la parole au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA), dit que les *Perspectives de l'économie mondiale 2007* présentent un panorama généralement positif pour les pays en développement. Toutefois, la croissance de l'économie mondiale pourrait ralentir, ce qui aurait des incidences néfastes sur les économies les plus vulnérables. En conséquence, la CDAA ne bénéficiera probablement pas pleinement de la croissance mondiale. Il est nécessaire de faire davantage sur le plan mondial pour résoudre le problème posé par la disparité croissante entre pays développés et pays en développement et au sein des pays en développement.

2. Les pays de la CDAA déploient des efforts considérables pour renforcer l'intégration de la sous-région et sont prêts à établir une zone de libre échange en 2008. Si le libre échange peut contribuer au développement économique et social de la sous-région, la question de l'accès aux débouchés doit être examinée sur le plan international à l'Organisation mondiale du commerce. À cet égard, l'intervenant se déclare préoccupé par l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations du Cycle de Doha et demande aux pays développés de prendre les initiatives nécessaires aux fins d'une conclusion rapide du cycle de Doha.

3. Les limites en matière d'allègement de la dette risquent de ralentir les progrès aux fins de la réalisation des objectifs de développement arrêtés sur le plan international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement. L'annulation intégrale de la dette demeure cruciale pour la libération des ressources aux fins de la réalisation des objectifs et la CDAA demande à tous les créanciers multilatéraux et bilatéraux d'associer leurs efforts pour résoudre les problèmes de l'endettement extrême de certains pays de la CDAA.

4. Il est regrettable que la plupart des partenaires de développement n'aient pas honoré leur obligation consistant à affecter 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement. En outre, la promesse faite par le Groupe des Huit à Gleneagles tendant à accroître l'APD n'a pas été honorée et, lors de la récente réunion du G-8 tenue en Allemagne, les pays n'ont pas pris de nouveaux engagements en matière de financement pour le développement.

5. L'efficacité de l'aide revêt également une importance essentielle. L'aide devrait mieux correspondre aux stratégies nationales et régionales de développement et être dispensée de manière coordonnée, avec des frais de transaction minima. Il est essentiel que l'APD fournie aux pays de la CDAA réponde à la demande.

6. La CDAA se félicite du prochain Dialogue de haut niveau sur le financement du développement et espère que la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, étudiera la question de l'application des engagements pris ainsi que celle des nouvelles ressources aux fins du financement du développement.

7. Les pays de la CDAA accordent une grande importance au caractère universel, neutre et volontaire des activités opérationnelles de développement des Nations Unies, ainsi qu'au fait qu'elles constituent des dons et qu'elles soient en mesure de répondre aux besoins de développement des pays en développement. Améliorer l'efficacité et l'efficience du système des Nations Unies s'agissant des résultats au niveau des pays contribuerait nettement à la réalisation des objectifs arrêtés sur le plan international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement.

8. Les changements climatiques peuvent annuler les acquis en matière de développement, en particulier dans les pays en développement, dont la capacité de faire face aux incidences des changements climatiques est limitée, voire inexistante. La CDAA s'emploie à atténuer les effets destructeurs des changements climatiques, mais reconnaît la nécessité urgente de limiter les émissions de gaz à effet de serre. Les pays développés, dont les émissions ont contribué le plus aux changements climatiques, devraient prendre les mesures nécessaires dans le contexte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de son Protocole de Kyoto et des négociations devraient débuter prochainement sur le cadre qui fera suite au Protocole de Kyoto après 2012.

9. Bien que la pauvreté diminue sur le plan mondial, la pauvreté extrême a progressé dans un nombre considérable de pays, y compris dans la région de la CDAA. La Deuxième Commission devrait donc continuer à examiner la question de l'élimination de la pauvreté et mettre en place un cadre permettant d'évaluer régulièrement les progrès. La Communauté

de développement de l'Afrique australe prévoit de convoquer une conférence internationale sur la pauvreté et le développement à Maurice, en avril 2008 et demande à la communauté internationale d'appuyer cette initiative.

10. La science et la technologie ont un rôle crucial à jouer dans la réalisation des objectifs arrêtés sur le plan international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement. La mondialisation a tendu à creuser l'écart technologique entre pays développés et pays en développement et un appui est actuellement nécessaire sous forme de transfert de technologies. Les règles régissant l'acquisition des connaissances et des techniques scientifiques devraient être assouplies aux fins de leur application. Les transferts de technologie devraient être liés à la constitution de capacités visant à stimuler les secteurs productifs de l'économie contribuant au développement durable.

11. La CDAA espère que les délibérations sur le développement durable qui se tiendront pendant l'année en cours seront axées sur les importantes questions qui figurent à l'ordre du jour de la seizième session de la Commission du développement durable, dont l'agriculture, qui est particulièrement critique en Afrique. Il est impératif d'établir des fondements solides, de sorte que cette session soit couronnée de succès, moyennant l'adoption d'une approche globale tenant compte du principe des responsabilités communes, mais différenciées.

12. **Mme Mills** (Jamaïque) se félicite de la tenue du prochain Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, qui ouvrira la voie à la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement qui se tiendra à Doha en 2008.

13. La région de l'Amérique latine et des Caraïbes, composée essentiellement de pays en développement à revenu intermédiaire, se classe au deuxième rang sur le plan de la dette extérieure. Ceci rappelle la nécessité d'une solution globale, effective, équitable, durable et orientée vers le développement des problèmes d'endettement des pays en développement, y compris les pays en développement à revenu intermédiaire. L'hypothèse selon laquelle les pays en développement à revenu intermédiaire n'ont pas besoin d'un appui spécial de la communauté internationale est erronée. Plusieurs initiatives, dont les réunions de haut niveau convoquées en 2007 par les Gouvernements espagnol et salvadorien, visent à modifier cette manière de voir.

14. La promotion des échanges et des investissements revêt une importance particulière pour le Gouvernement jamaïcain, tout comme la dimension développement du Programme de travail de Doha. Il convient de prêter une attention particulière aux différences de niveau de développement entre économies et aux asymétries qui existent entre pays développés et pays en développement.

15. La bonne gouvernance aux niveaux national et international est indispensable à la réalisation d'une croissance et d'un développement économique soutenus. L'Organisation des Nations Unies a un rôle critique à jouer en la matière. Un mécanisme important est le renforcement du Conseil économique et social, y compris dans le cadre des Examens ministériels annuels et du Forum pour la coopération en matière de développement. La délégation jamaïcaine attend avec intérêt la session de fond de 2008 du Conseil, qui devrait tirer profit des discussions très utiles tenues pendant l'été 2007. L'Organisation des Nations Unies a un rôle critique à jouer dans la promotion de son programme en matière de développement et la Jamaïque est déterminée à faire en sorte que les activités opérationnelles de développement des Nations Unies ainsi que les discussions sur la cohésion à l'échelon du système servent à promouvoir cet objectif.

16. La question des changements climatiques mérite également une attention particulière. La Jamaïque, en sa qualité de petit État insulaire en développement, qui continue à pâtir des effets dévastateurs de phénomènes météorologiques graves liés aux changements climatiques, préconise des mesures qui appuieraient les pays en développement dans les efforts qu'ils déploient pour surmonter les défis posés par les changements climatiques. Un domaine d'intérêt particulier est la fourniture de ressources adéquates et l'élargissement de l'action technique connexe. La délégation jamaïcaine espère que l'impulsion acquise permettra de prendre des mesures significatives à la Conférence de Bali sur les changements climatiques.

17. **M. Meñez** (Philippines) note qu'il existe des analogies entre l'instabilité financière et les changements climatiques. Ces deux situations semblent avoir été créées essentiellement par les pays développés et dans les deux cas, ce sont les pays les plus pauvres et les plus vulnérables qui pâtiront le plus d'une détérioration accrue de la situation.

18. Les Philippines demeurent déterminées à réaliser tous les objectifs de développement arrêtés sur le plan international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement et sont généralement considérées comme atteignant les objectifs dans les délais prescrits. Malheureusement, tel ne semble pas être le cas pour un grand nombre d'autres pays. À cet égard, les points 52 et 53 de l'ordre du jour revêtent une importance accrue. Au titre du point 52 de l'ordre du jour, les Philippines souhaitent particulièrement poursuivre leur initiative novatrice de conversion de la dette en capital et prient instamment tous les États Membres de l'appuyer. De même, au titre du point 53 de l'ordre du jour, les Philippines espèrent collaborer avec tous les pays qui partagent leur point de vue au cours du prochain Dialogue de haut niveau sur le financement du développement.

19. Les Philippines ont poursuivi plusieurs initiatives pour évaluer les incidences des changements climatiques à l'échelon national, faire en sorte que les normes en matière d'émission et les règlements environnementaux soient strictement respectés, mettre les changements climatiques au nombre des priorités dans la formulation des politiques et dans la législation et réaliser un programme complet sur les sources d'énergies nouvelles. En outre, les Philippines ont activement contribué aux appels à l'action lancés sur le plan régional, dans lesquels une relation était établie entre les changements climatiques et la question de la sécurité énergétique.

20. Les Philippines ont l'intention de présenter un projet de résolution priant la communauté internationale de préserver les montagnes et escomptent que la Commission avalisera cette proposition.

21. Se référant à la résolution 61/217 de l'Assemblée générale sur l'assistance spéciale aux Philippines, l'intervenant dit que la délégation philippine proposera de nouvelles mesures, si le rapport d'activité du Secrétaire général le justifie.

22. Enfin, l'intervenant fait savoir que les préparatifs du deuxième Forum mondial sur la migration et le développement, qui doit se tenir en octobre 2008 à Manille, sont bien avancés.

23. **M. Khzaee** (République islamique d'Iran) dit que des déséquilibres de l'économie mondiale persistent et qu'une coopération internationale accrue et une conjoncture mondiale favorable sont nécessaires

pour stimuler l'économie dans le monde entier, parvenir à une croissance économique soutenue ainsi qu'au développement durable des pays en développement. Tous les États, en particulier les pays développés, ne devraient ménager aucun effort pour que les négociations commerciales internationales en cours soient menées à bonne fin.

24. La lenteur des progrès des négociations commerciales multilatérales et l'absence d'accords multilatéraux appropriés ne stimuleront pas l'économie mondiale et ne contribueront pas non plus à l'élimination de la pauvreté mondiale. Il est essentiel de renforcer la coopération régionale, en particulier entre pays en développement, pour accélérer la croissance. La coopération Nord-Sud et la coopération triangulaire demeurent cruciales pour améliorer l'économie mondiale et promouvoir le développement.

25. Les institutions financières internationales n'ont pas encore réussi à introduire des plans efficaces pour aider les pays en développement à surmonter leurs problèmes économiques et financiers afin d'atteindre leurs objectifs de développement. En outre, la politisation des institutions a été nocive, outre qu'elle constituait une violation de leur statut. L'intervenant appuie donc vigoureusement la réforme appropriée des institutions de Bretton Woods, y compris le renforcement de la participation et des droits de vote des pays en développement.

26. Un financement adéquat et stable demeure une condition indispensable au développement des pays en développement. Le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement devrait donc envisager des moyens d'assurer la mise en œuvre opportune des engagements pris lors de la Conférence internationale sur le financement du développement, y compris l'objectif tendant à ce que les pays développés affectent 0,7 % de leur revenu intérieur brut à l'aide publique au développement.

27. Se référant à la Conférence intergouvernementale sur les pays à revenu intermédiaire, l'intervenant constate que les pays à revenu intermédiaire comptent 40 % de la population mondiale qui survit avec moins de deux dollars par jour. Il est donc impérieux de se pencher sur l'élimination de la pauvreté dans ces pays, dans le cadre des efforts déployés par la communauté internationale pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

28. Les activités opérationnelles sont cruciales pour les trois piliers du développement durable. L'examen triennal global de la politique devrait être fondé sur la maîtrise à l'échelon national, les plans nationaux de développement et les priorités des pays bénéficiaires. Il devrait aider les pays en développement à réaliser les objectifs arrêtés sur le plan international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier dans les secteurs où ces pays sont à la traîne. L'examen devrait également mettre l'accent sur l'importance de la prévisibilité, de la stabilité et de l'accroissement des ressources financières, de l'accès aux techniques et du transfert des techniques, ainsi que du renforcement des capacités.

29. Les catastrophes naturelles entravent gravement les efforts de développement des gouvernements nationaux et de la communauté internationale et il est important d'accroître la coopération internationale dans ce domaine. La communauté internationale devrait établir une distinction entre les catastrophes d'ordre météorologique et celles résultant de caractéristiques géologiques.

30. L'intervenant prend acte avec intérêt des délibérations tenues lors du premier Forum mondial sur la migration et le développement en juillet 2007 et espère qu'en approfondissant les débats sur cette question dans d'autres instances, tous les pays intéressés pourront optimiser les avantages et minimiser les inconvénients des migrations internationales.

31. **Mme Nuñez Mordoche** (Cuba) dit qu'en dépit des progrès enregistrés dans certaines régions, la situation économique et sociale critique dans l'ensemble du monde ne s'est pas améliorée. Les pays en développement continuent à lutter contre la pauvreté, l'insuffisance des ressources et la marginalisation, sans mentionner les conflits armés, les catastrophes naturelles et la maladie.

32. En raison du caractère défavorable de la conjoncture internationale et de l'injustice de l'ordre mondial, il semble peu vraisemblable que les objectifs du Millénaire pour le développement seront atteints d'ici 2015. À titre d'exemple, l'intervenante cite des statistiques concernant, entre autres, l'inégalité accrue dans la répartition des richesses, le nombre de personnes vivant dans une situation de pauvreté extrême, le nombre de personnes ne disposant pas d'un accès à l'eau potable ou à l'assainissement; le taux de

mortalité d'enfants de moins de 5 ans du à des maladies curables et contre lesquelles on peut se prémunir; le nombre d'enfants ne pouvant accéder à l'enseignement primaire; le taux de mortalité dû au Sida et, en dépit de ce chiffre, le pourcentage de médicaments utilisés pour traiter le Sida contrôlés par des sociétés multinationales, le pourcentage d'Africains ne pouvant accéder au traitement et le pourcentage de la population mondiale qui ne bénéficie pas d'un traitement médicamenteux régulier ainsi que l'accroissement de l'endettement extérieur des pays en développement. De plus, les pays en développement ne sont toujours pas en mesure d'accéder aux débouchés internationaux en raison de l'absence de volonté politique des pays développés, qui demeurent attachés à leur mode non viable de production et de consommation, en dépit de la dégradation croissante de l'environnement. De plus, l'APD demeure nettement inférieure à l'objectif de 0,7 %. Il est paradoxal de constater que les objectifs du Millénaire pour le développement pourraient être réalisés grâce à 10 % seulement des dépenses militaires actuelles.

33. L'application de mesures économiques contraignantes, de sanctions unilatérales et de lois et de règlements extraterritoriaux contre les pays en développement constitue une grave menace à la liberté des échanges et à l'investissement. Cuba est depuis 40 ans victime de telles mesures sous forme d'un embargo de plus en plus strict, imposé par les États-Unis.

34. Le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement permettra de donner suite sur le plan intergouvernemental à la Conférence internationale sur le financement du développement. La délégation cubaine s'attachera à trouver des solutions concrètes à des problèmes importants, tels que le développement durable, la pauvreté et la coopération internationale.

35. L'examen triennal global de la politique des activités opérationnelles de développement des Nations Unies offrira à nouveau l'occasion de concevoir des directives concernant l'activité des fonds et des programmes, qui devrait se concentrer sur la promotion du développement et non pas sur d'autres domaines qui concernent de moins en moins le développement.

36. **M. Labbé** (Chili) dit qu'il est nécessaire de prendre d'urgence des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, qui sont la principale cause des changements climatiques. La communauté

internationale doit œuvrer de concert et conformément à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et au Protocole de Kyoto. Tous les pays ont une responsabilité commune et différenciée de protéger l'environnement et les systèmes climatiques mondiaux.

37. Compte tenu du succès de la Réunion de haut niveau sur les changements climatiques tenue le mois précédent, l'intervenant espère que les participants à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui doit se tenir à Bali pourront établir un programme précis au-delà de 2012. Il espère également que les participants à la seizième session de la Commission du développement durable pourront parvenir à un accord concernant les questions fondamentales à aborder.

38. Au rythme actuel, plusieurs régions ne seront pas en mesure d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici 2015. L'Afrique en particulier a besoin d'un appui international. Les perspectives seraient nettement meilleures si les donateurs honoraient leurs engagements concernant l'APD et si les pays en développement appliquaient des politiques appropriées. Chacun doit s'acquitter de sa tâche.

39. Pour témoigner de son attachement à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, la Deuxième Commission devrait débattre de la demande tendant à organiser une conférence extraordinaire en 2008 et adopter un projet de résolution demandant que soit organisée une conférence internationale sur la coopération Sud-Sud, comme l'a recommandé le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud lors de sa session la plus récente. Il convient d'actualiser d'urgence le Plan d'action de Buenos Aires de 1978 pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement, pour refléter l'accroissement de cette coopération. La coopération Sud-Sud pourrait également stimuler les efforts visant à atteindre les objectifs les plus pertinents d'ici 2015.

40. L'accord au sujet du Plan stratégique 2008-2011 pour le programme de développement des Nations Unies témoigne à l'évidence de l'attachement de tous les groupes régionaux aux objectifs du Millénaire pour le développement. Constatant le rôle essentiel de la science et de la technologie dans la réalisation de ces objectifs, l'intervenant invite la communauté internationale à redoubler d'efforts pour réduire la

fracture numérique. Compte tenu de la nécessité d'une stratégie associant tous les secteurs intéressés, le Gouvernement chilien favorisera la coopération, le renforcement des capacités nationales et l'instauration de marchés transparents et concurrentiels.

41. Le projet de résolution sur l'examen triennal global de la politique fournira un cadre au système tout entier pour les trois années à venir. Ce projet doit donc indiquer clairement que les activités du système des Nations Unies doivent être axées sur la lutte contre la faim, la pauvreté et le sous-développement. Tout aussi important est le projet de résolution sur la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, qui doit se tenir à Doha en 2008. Le Gouvernement chilien espère que les préparatifs de cette Conférence seront ouverts à tous et qu'une invitation sera adressée à toutes les parties œuvrant, directement ou indirectement, au financement du développement, y compris le secteur privé et la société civile. L'intervenant réaffirme l'appui de la délégation chilienne aux deux facilitateurs de ces travaux préparatoires et salue l'initiative tendant à convoquer un Dialogue de haut niveau sur le financement du développement ultérieurement pendant le mois en cours.

42. **M. Mansour** (Tunisie) rappelle que les participants au débat général tenu en séance plénière ont souligné que le développement détermine les progrès mondiaux vers un équilibre accru, la stabilité et la paix, mais ont également noté que l'Organisation des Nations Unies continue à ne pas répondre aux attentes en matière de mise en œuvre, laquelle doit être au cœur même du programme de développement de l'Organisation.

43. Alors qu'on est actuellement à mi-parcours entre l'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement et le délai fixé pour leur réalisation, il est nécessaire d'évaluer les succès et les obstacles sur les plans individuel et mondial. La délégation tunisienne salue la proposition tendant à tenir un sommet spécifiquement consacré à ces objectifs en 2008. La proclamation d'une deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté est également justifiée. En outre, comme le Secrétaire général l'a proposé dans son rapport intitulé : « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous » (A/59/2005), les pays développés qui ne l'ont pas encore fait

devraient mettre en place des calendriers pour atteindre l'objectif consistant à affecter 0,7 % du revenu national brut à l'APD d'ici 2015. L'élimination de la pauvreté nécessite un partenariat mondial fondé sur la coopération et la solidarité. Ces valeurs ont inspiré la décision de proclamer une Journée internationale de la solidarité humaine en 2005 et d'établir le Fonds de solidarité mondial en 2002.

44. Les changements climatiques ont des incidences sur tous les aspects du développement et illustrent les déséquilibres de l'ordre économique mondial. Les pays qui cherchent à lutter contre les changements climatiques et à s'adapter à leurs effets nocifs se heurtent à des défis techniques, financiers, sociaux et humains. Il est extrêmement difficile, voire impossible, aux pays en développement de relever ces défis. En outre, les régions les moins responsables des changements climatiques sont les plus touchées par leurs conséquences dévastatrices, c'est donc celles pour lesquelles il est le plus urgent de s'adapter. Les pays développés ont la responsabilité morale d'atténuer les risques et d'aider les pays en développement à s'adapter. La communauté internationale doit concrétiser le principe de la responsabilité commune et différenciée. À cet égard, la Tunisie prévoit d'organiser une conférence internationale sur les incidences des changements climatiques et les stratégies d'adaptation en Afrique et dans la région de la Méditerranée en novembre 2007.

45. Les pays à revenu intermédiaire jouent un rôle important dans la stabilisation de l'environnement mondial mais demeurent extrêmement vulnérables. Ces pays ont toujours besoin d'un appui international, d'où la nécessité d'appliquer les dispositions pertinentes du Document final du Sommet mondial de 2005.

46. La fracture numérique continue à creuser les écarts économiques, sociaux et culturels. La communauté internationale devrait appliquer les documents issus de la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information, tenu en novembre 2005 à Tunis, pour réaliser une société de l'information ouverte, équilibrée et orientée vers le développement. La mise en œuvre du programme du Sommet sera examinée en 2015.

47. La communauté internationale devrait tirer parti de la possibilité offerte par le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement et par la Conférence internationale de suivi sur le financement

du développement en vue de stimuler la mise en œuvre du consensus de Monterrey.

48. Enfin, l'intervenant salue la création du Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique.

49. **Mme Gallardo Hernández** (El Salvador) se félicite de l'initiative de tenir un Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, qui constituera un élément essentiel dans la suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement. Quelques jours auparavant, El Salvador a accueilli la deuxième Conférence internationale sur la coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire. Les participants à cette Conférence ont adopté le Consensus de San Salvador sur la coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire, qui a mis l'accent sur la nécessité que les pays à revenu intermédiaire fassent davantage entendre leur voix et participent davantage aux travaux des institutions internationales et que la communauté internationale continue à appuyer les efforts nationaux visant la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. El Salvador espère que cette question sera inscrite à l'ordre du jour des instances, réunions et conférences internationales et cherchera à obtenir l'appui des pays du Groupe de Rio, du Groupe des 77 et de la Chine à cet égard.

50. Il est nécessaire d'examiner l'évolution récente des flux de capitaux vers les pays en développement et les nouvelles initiatives visant à renforcer les institutions internationales et à améliorer le flux et la stabilité du financement pour le développement. L'intervenante se félicite des efforts déployés en vue d'une réforme plus poussée des institutions de Bretton Woods, qui n'atteindront leurs objectifs que si les programmes et les décisions tiennent davantage compte des besoins et des problèmes des pays concernés par leurs opérations. Les droits de vote et de représentation doivent refléter l'importance des économies émergentes et faire en sorte que les pays à faible revenu soient représentés comme il convient.

51. L'élimination de la pauvreté doit être abordée de manière globale, compte tenu du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable. Les pays en développement doivent être associés à l'économie mondiale. En outre, pour que tous bénéficient de la mondialisation, il importe que les

économies soient plus fortes, les débouchés internes plus importants et les pays plus productifs et concurrentiels. Pour trouver une solution aux problèmes de l'endettement extérieur et de l'accès aux débouchés des pays en développement, la réforme des mécanismes financiers internationaux doit s'accompagner d'une transparence accrue et de la participation effective des pays en développement au processus de prise de décisions. En outre, un système commercial multilatéral universel, dûment réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable ainsi qu'une libéralisation réelle des échanges sont essentiels à la bonne conclusion du Cycle de Doha.

52. Les envois de fonds peuvent permettre de mobiliser des ressources aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement : il convient d'offrir aux migrants des moyens plus sûrs, meilleur marché et plus rapides de transférer leurs fonds. Des organismes ont été constitués spécifiquement pour permettre aux migrants vivant dans les pays développés d'envoyer des dons privés à des projets de développement dans leur communauté d'origine.

53. La coopération Sud-Sud est essentielle pour les pays en développement et constitue un complément important aux efforts déployés à l'échelon national pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, la coopération triangulaire et la coopération régionale. Il est important d'accorder plus d'importance aux partenariats secteur public/secteur privé. Il faut également faire davantage pour promouvoir le renforcement des capacités et faciliter l'accès aux techniques et aux connaissances. Enfin, les microcrédits et les microfinancements constituent des mécanismes extrêmement utiles, en particulier dans les pays en développement disposant de ressources limitées.

54. **M. Hamidon Ali** (Malaisie) dit qu'il est temps que la communauté internationale investisse dans l'avenir en prenant les mesures nécessaires pour s'adapter aux changements climatiques et atténuer leurs conséquences. Les pays développés, plus grands émetteurs de gaz à effet de serre, ont reconnu qu'ils devraient jouer un rôle de chef de file dans les efforts mondiaux visant à lutter contre les changements climatiques. À cet effet, ils doivent réduire leurs émissions à un niveau inférieur au niveau actuel, quatre tonnes par habitant et par an. Ils doivent également faire en sorte que des techniques adaptées soient

transférées au monde en développement. Toutefois, à cet effet, il faudra assouplir le régime de la propriété intellectuelle et octroyer des exceptions. Il faudra également intensifier la collaboration entre le Nord et le Sud, en particulier dans les domaines où les technologies sont fondées sur des ressources provenant du Sud.

55. Toutefois, les seuls efforts d'adaptation et d'atténuation ne réussiront pas en l'absence d'un cadre mondial concernant les changements climatiques. Les négociations relatives à un accord postérieur à 2012 devraient débuter lors de la prochaine Conférence de Bali sur les changements climatiques et devraient s'achever d'ici 2009. Toutes autres initiatives prises en ce sens doivent compléter ces négociations et non pas entrer en concurrence avec elles.

56. Il est préoccupant que les pays en développement ne soient pas en mesure d'enregistrer des progrès significatifs en matière de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, compte tenu de la récente réduction des niveaux d'APD et des risques que l'actuelle crise des crédits immobiliers à risque pourrait présenter pour l'économie mondiale. Ces deux faits ont d'importantes incidences sur la réalisation des objectifs dans les délais.

57. La santé du système financier international a également une incidence critique sur les efforts généraux du monde en développement visant à parvenir à une prospérité durable. Ainsi, le Fonds monétaire international a récemment déclaré que les risques d'un ralentissement de la croissance mondiale avaient augmenté de manière significative en conséquence de la crise des crédits immobiliers à risque et que, même en cas de rétablissement des marchés des crédits, les turbulences pourraient avoir des conséquences durables et importantes. Certains pays en développement pourraient être isolés des effets directs de ce phénomène mais les économies les plus vulnérables sont particulièrement sensibles à ces effets, car elles ne peuvent pas faire face à l'instabilité de l'économie internationale ouverte. S'il est trop tôt pour parvenir à des conclusions définitives en matière de politique concernant la manière de prévenir de telles crises à l'avenir, on peut d'ores et déjà tirer les enseignements ci-après : il est dangereux que l'économie mondiale soit trop tributaire des États-Unis comme principal moteur de la croissance; les marchés ne sont pas par eux-mêmes en mesure de déterminer précisément les risques financiers; l'absence de

réglementation conduit inévitablement à un manque d'informations, en particulier en ce qui concerne les nouveaux instruments financiers; les innovations financières ont réparti les risques plus équitablement dans les marchés financiers mondiaux, rendant ainsi davantage d'institutions financières vulnérables à ces risques.

58. Il convient d'aborder ces graves problèmes lors du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement prévu pour octobre 2007, qui doit promouvoir le rôle que les pays en développement à revenu plus élevé peuvent jouer dans les efforts de développement d'autres pays en développement. Dans le même temps, il est nécessaire d'examiner comment ce rôle pourrait compléter l'assistance fournie par le monde développé. La Malaisie se félicite de la transformation de la coopération Sud-Sud, qui est passée d'une coopération essentiellement technique à une gamme d'activités concernant le commerce, les finances et la technologie. Toutefois, la coopération Sud-Sud est différente sur le plan qualitatif de la coopération Nord-Sud et ne devrait donc pas être soumise aux mêmes règles et règlements.

59. Finalement, il est essentiel de disposer d'un cadre solide pour les négociations relatives à l'examen triennal global de la politique. Il importe que ce cadre prenne en compte les divers processus concernant les problèmes à aborder lors de l'examen.

60. **M. Sen** (Inde) se référant à l'allocution liminaire prononcée la veille par le titulaire du prix Nobel, convient que l'innovation et la technique sont cruciales pour le développement économique des marchés développés et émergents. L'innovation entraîne une concurrence imparfaite et se traduit par une rentabilité élevée. Toutefois, M. Phelps a minimisé l'importance du rôle joué par les États dans les progrès technologiques, en particulier Internet. La science et la technique sont également cruciales pour le développement en Afrique. À cet égard, l'intervenant note que l'Inde a commencé à équiper des centres de techniques de l'information dans 76 pays d'Afrique au moyen de câbles à fibre optique et de systèmes par satellite.

61. Les objectifs du Millénaire pour le développement sont à l'évidence nécessaires aux pays en développement. Toutefois, si ces objectifs ne sont pas suivis par un développement économique soutenu, ils finiront par devenir un « colonialisme de la

protection sociale ». En bref, seul un développement économique soutenu permettra aux pays en développement de s'attaquer aux causes profondes de leurs problèmes. Il est donc regrettable que l'actuel système financier international ne soit pas axé vers la promotion de ce développement économique.

62. Les régimes actuels en matière de droit de propriété intellectuelle entravent manifestement le développement économique, car ils ont été conçus expressément pour empêcher la diffusion des techniques et pour instaurer des monopoles qui favorisent uniquement les compagnies pharmaceutiques. Ces régimes, outre qu'ils ne protègent pas la biodiversité et l'accès aux médicaments génériques, sont à l'origine de la biopiraterie sous forme de brevets et de bénéfices élevés. Ces régimes sont également nocifs pour le monde développé, où les entraves à la diffusion des connaissances font obstacle à la croissance technique et contribuent à l'augmentation des prix à la consommation.

63. De même, les pays qui en ont le plus besoin doivent pouvoir se procurer les techniques nécessaires pour faire face aux changements climatiques. Toutefois, les droits de propriété intellectuelle sont utilisés précisément pour empêcher ces flux technologiques. Le régime des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) a déjà fait la preuve de son incapacité à traiter efficacement de problèmes tels que les changements climatiques et la santé publique. L'Organisation des Nations Unies doit constituer une commission d'experts pour étudier le mécanisme des droits de propriété intellectuelle afin de trouver des solutions qui permettent de rémunérer les innovateurs, tout en étant bénéfiques pour l'humanité en général.

64. La communauté internationale doit également examiner l'injustice du système financier international actuel. Le transfert net de ressources financières des pays en développement vers les pays développés est nettement moindre en 2007 qu'en 2005. Autrement dit, les pays en développement subventionnent de plus en plus les pays développés. À l'évidence, les pays en développement auront besoin d'une APD jusqu'à ce qu'ils disposent des infrastructures scientifiques et techniques nécessaires pour attirer les capitaux privés. Il est donc particulièrement troublant que seulement huit pays aient atteint l'objectif de 0,7 % d'APD à ce jour et que la plupart de ces fonds aient été

effectivement alloués aux secours en cas de catastrophe et à l'allègement de la dette, plutôt qu'à l'aide au développement. En conséquence, l'Organisation des Nations Unies devrait prendre des mesures pour résoudre le problème des carences en matière d'APD.

65. L'Organisation des Nations Unies devrait également examiner son mécanisme financier démodé, qui manque de transparence, de responsabilisation et de représentativité. Tel est particulièrement le cas pour le FMI. Le Conseil économique et social devrait organiser des vérifications extérieures périodiques des comptes des institutions de Bretton Woods et jouer un rôle central dans les questions de restructuration de la dette. Il conviendrait de recruter du personnel compétent capable de s'acquitter des tâches nécessaires. La restructuration de la dette n'est pas simplement une question d'annulation de la dette, mais concerne aussi la viabilité de la dette, dont la meilleure définition est peut-être un niveau de dette permettant aux pays en développement non seulement d'atteindre les objectifs du Millénaire mais aussi de faire face à leurs obligations en matière de service de la dette.

66. Un développement économique soutenu ne sera pas possible en l'absence d'un accès aux débouchés, ce qui nécessitera un Cycle de Doha réellement axé vers le développement. Il faudra également prendre des mesures pratiques pour atteindre les résultats souhaités.

67. **M. Al Nasser** (Qatar), soulignant les résultats du Sommet du Millénaire, dit que les pays en développement ont répondu à l'appel lancé pour qu'ils restructurent et libéralisent leur économie et améliorent leur administration publique. Ils ont honoré tous leurs engagements. Toutefois, à quelques exceptions près, les pays développés n'ont pas honoré leur engagement consistant à affecter chaque année 0,7 % de leur revenu intérieur brut à l'aide publique au développement. Les pays en développement ne souhaitent pas de nouveaux engagements, mais que les engagements existants soient dûment respectés.

68. Pour relever les nouveaux défis mondiaux, l'Organisation des Nations Unies doit œuvrer sans relâche aux niveaux mondial et national dans un cadre précis de coopération mettant l'accent sur l'efficacité, la transparence et la responsabilité, fondé sur un partenariat mondial aux fins du développement, reconnaissant pleinement le rôle d'animateur des pays et le fait qu'ils ont la maîtrise des programmes et stratégies nationaux. L'examen triennal global de la

politique offre l'occasion d'examiner les résultats de la réforme des activités opérationnelles des Nations Unies et d'identifier des principes directeurs précis concernant les méthodes permettant de progresser davantage.

69. La coopération Sud-Sud s'est accrue, de telle sorte que les pays du Sud sont actuellement en mesure d'être des acteurs efficaces dans le système économique mondial, grâce à leur poids économique. La coopération Sud-Sud ne devrait pas remplacer, mais plutôt renforcer le multilatéralisme. Il existe aussi de nombreuses possibilités d'investissements Sud-Sud.

70. L'État du Qatar accueillera à Doha, au cours du deuxième semestre 2008 la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement. Le Gouvernement qatarien espère que par ses travaux, la Deuxième Commission ouvrira la voie au succès de cette conférence.

71. **M. Chávez** (Pérou) dit qu'il importe de renforcer les mécanismes multilatéraux pour que pays développés et pays en développement participent à la coordination des mesures de politique macroéconomique. Les principaux organes de l'ONU, dont l'Assemblée générale, doivent mettre en œuvre des réformes qui leur permettront de s'adapter aux changements et de traiter des questions les plus pressantes sur le plan international.

72. La politique sociale du Gouvernement péruvien vise à associer tous les secteurs à la production, à assurer l'accès à l'éducation et à l'innovation technologique et à promouvoir le développement institutionnel et la protection durable de la population. Le Pérou a défini des directives claires concernant la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Pour que ses efforts soient couronnés de succès, le Pérou doit accéder aux débouchés et à l'investissement étrangers. Compte tenu de l'incertitude des progrès du Cycle de Doha et des nouvelles possibilités d'intégration dans la sous-région andine et en Amérique latine dans son ensemble, le Pérou a signé des accords de libre échange avec ses principaux partenaires commerciaux. Le Pérou est membre de la Communauté andine et a également signé des accords de libre échange avec le Chili et avec les États-Unis. Des accords analogues sont en cours de négociation avec plusieurs autres pays, afin d'assurer l'accès aux débouchés des principaux partenaires commerciaux du Pérou, de mettre en place des règles et

disciplines commerciales équitables et prévisibles, de diversifier les débouchés à l'exportation et d'attirer les investissements et les technologies modernes.

73. Le Pérou est extrêmement vulnérable aux catastrophes naturelles et, en particulier, au réchauffement mondial. Le phénomène El Niño a eu des incidences dévastatrices et les forêts tropicales et la biodiversité sont gravement menacées par l'évolution météorologique. Le trafic des drogues a aggravé le problème de la désertification. Le Pérou a entrepris de réduire ses émissions et met en œuvre une stratégie nationale relative aux changements climatiques. Toutefois, les pays industrialisés doivent aussi faire preuve de davantage de volonté pour compléter les efforts nationaux. Il est nécessaire de fixer des objectifs plus ambitieux en matière de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le Pérou attend avec intérêt la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui doit se tenir à Bali.

74. **M. Omar** (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) dit qu'aucune réduction soutenue de la faim n'est possible si l'on ne met pas un accent particulier sur l'agriculture et le développement rural. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture préconise une optique village par village, en tant que méthode rapide et efficace de réduction de la faim. Cette méthode est fondée sur les enseignements tirés du Programme spécial pour la sécurité alimentaire. La coopération Sud-Sud a été une source importante d'appui technique pour les pays qui mettent en œuvre des projets dans le cadre du Programme spécial pour la sécurité alimentaire depuis 1996.

75. Les changements climatiques ont déjà des incidences profondes et irréversibles sur les systèmes économiques, sociaux et environnementaux, en

particulier en Afrique. L'agriculture est, sans nul doute, le secteur le plus important des économies de la plupart des pays en développement non exportateurs de pétrole. Le débat sur les changements climatiques et leurs incidences sur l'agriculture est donc fondamental pour la survie même du continent et de sa population. Le développement viable des zones montagneuses constitue une question importante que la Commission abordera et la FAO est prête à aider les délégations dans leurs délibérations.

76. L'intervenant souhaite appeler l'attention sur le lancement de l'Année internationale de la pomme de terre le 18 octobre, qui marque également la Journée mondiale de l'alimentation; la FAO a choisi comme thème de la Journée mondiale de l'alimentation pour 2007 le droit à l'alimentation. Des manifestations parallèles sur le financement de l'agriculture, la qualité et la sûreté des aliments, l'aide au commerce et la sécurité alimentaire seront organisées pendant la trente-quatrième Conférence de la FAO à Rome, en novembre 2007. Une réunion de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale et les défis posés par les changements climatiques et la bioénergie aura lieu en juin 2008.

La séance est levée à 12 h 50.